

LES INSTITUTS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE : une réussite française menacée

Cela fait maintenant plus de cinquante ans que les IUT ont été créés. C'est un temps suffisant pour qu'ils aient roulé leur bosse, avec plus ou moins de bonheur. C'est aussi un temps suffisant pour que la représentation que s'en fait le monde universitaire ait pris des formes diverses, parfois caricaturales.

Après la prise de position du SNESUP-FSU lors du dernier congrès d'orientation, il nous a paru utile d'aborder la question des IUT à travers des éléments à la fois historiques, structurels et actuels. Ce dossier interroge ce qui fait le succès des IUT auprès des étudiants tout en insistant sur les conditions de travail des collègues dans ces instituts, dont bon nombre sont délocalisés dans des villes de petite taille. Il revient aussi sur les blocs de compétences, centraux dans la réflexion actuelle sur l'avenir des formations en IUT. Se profile, en effet, un nouveau diplôme en trois ans exclusif aux IUT : le bachelor universitaire de technologie, inscrit dans le nouvel arrêté des licences professionnelles qui sera présenté au Cneser d'octobre.

À l'heure de boucler ce dossier, nous ne connaissons que les grandes lignes de ce projet et nous ne savons pas si cette appellation sera définitive. Nous savons cependant que l'essentiel reste à faire en termes d'organisation et de contenus de ces nouvelles formations. Les points développés dans les pages qui suivent n'en sont que plus importants pour penser collectivement et syndicalement cet objet « IUT » et les formations qu'il délivre. ■

Dossier coordonné par **PIERRE CHANTELOT, CHRISTINE DUPRAT,
JULIEN GOSSA, NICOLAS GREGORI, GILLES LASCHON,
MICHELLE LAUTON, CAROLINE MAURIAT**

Des besoins en ingénieurs aux besoins en techniciens supérieurs : la création des IUT

La création des IUT, en 1966, est le résultat d'un processus engagé à la fin des années 1950. Elle correspond à des besoins de formation de techniciens supérieurs et à une poussée démographique étudiante¹.

Par **ALAIN PORTRON**, ancien directeur de l'IUT du Havre

Le 3^e plan (1958-1961) et le 4^e plan (1962-1965) de modernisation et d'équipement de la France ont mis l'accent, dans le domaine de l'enseignement supérieur, sur les écoles d'ingénieurs. Il s'agit de répondre à la fois à une préoccupation de la nation et à une demande patronale (UIMM) de 1956 qui craint la concurrence accrue des industries de l'Allemagne avec la création du Marché commun (mars 1957).

INGÉNIEURS... TECHNICIENS SUPÉRIEURS ?

La question des besoins en ingénieurs diplômés est évoquée à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale. La déclaration, le 14 juin 1956, du rapporteur du budget est particulièrement éclairante concernant le malthusianisme ambiant :

« Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir souligné devant la commission des finances le déficit considérable que vous avez constaté dans la formation des ingénieurs. Vous avez déclaré qu'il faudrait former quatre fois plus d'ingénieurs et que le problème n'était plus de sélectionner, mais d'étendre, les promotions. [...] Vous avez marqué votre préoccupation de réagir contre un malthusianisme qui est particulièrement grave. Nombreuses sont les entreprises qui, à l'heure actuelle, manquent d'ingénieurs et s'inquiètent pour les années à venir. [...] vous vous préoccupez d'augmenter sensiblement l'effectif des promotions. Il faut en effet que vous résistiez à toutes les pressions qui s'exercent pour que ce titre d'ingénieur soit jalousement gardé, alors qu'il devrait être aujourd'hui très largement étendu. »²

La demande patronale porte sur l'ouverture d'écoles des Arts et Métiers pour obtenir des « ingénieurs de fabrication ». La commission du plan en juin 1958 programme trois écoles (Bordeaux, Clermont-Ferrand et Le Havre). La Société des ingénieurs Arts et Métiers (les « Gadzarts ») obtient, pour des raisons corporatistes, l'abandon du projet pour Clermont-Ferrand et Le Havre et l'ouverture retardée pour Bordeaux.

Afin de répondre à la demande patronale sans toutefois concurrencer les écoles des Arts et Métiers, le 4^e plan programme la création de six nouvelles écoles d'ingénieurs « dégradées »

par rapport aux Arts et Métiers, les ÉNI (Écoles nationales d'ingénieurs). Cinq ouvriront grâce aux apports financiers complémentaires des collectivités (Brest, Belfort, Metz, Saint-Étienne et Tarbes). La sixième ville concernée, Le Havre, n'ayant pas suppléé l'État impécunieux, voit la construction de ses bâtiments programmée en fin de plan (1965).

Cette programmation arrive trop tard. Entre-temps, les priorités du gouvernement et des industriels ont changé. La priorité n'est plus la formation d'ingénieurs mais de techniciens supérieurs.

Le 5^e plan (1966-1970) affirme que « l'objectif majeur du plan [...] est de mettre en place la nouvelle structure d'enseignement que constituent les instituts de formation technique supérieurs : 135 000 places devront être créées (95 000 nouvelles, 40 000 par réemploi des locaux existants) ».³

LES RAISONS DE LA CRÉATION DES IUT

Le premier facteur à l'origine de la création des IUT est la poussée scolaire démographique. Depuis la réforme Berthoin, les élèves sont plus nombreux et scolarisés plus longtemps. Cette poussée se répercute sur l'enseignement supérieur. Les effectifs passent de 123 300 en 1947 à 413 800 en 1966.

Le facteur démographique est important car l'accroissement considérable des effectifs étudiants universitaires pose le problème de leur accueil et de leur réussite.

Pierre Aigrain, le délégué général de la recherche scientifique et technique, souligne le faible rendement du système universitaire qui doit faire entrer 20 000 bacheliers pour obtenir 7 000 licenciés ès sciences et rejeter ainsi 13 000 étudiants sans diplôme, soit un taux d'échec de 65 %⁴.

Le taux d'échec et d'abandon à l'université dans les années 1960 est donc élevé. Alors qu'elle fait mieux aujourd'hui qu'hier, les critiques sont plus aiguës aujourd'hui qu'hier. Cela s'explique par le fait qu'à l'époque, les effectifs concernés sont moindres et que les conséquences pour les étudiants en échec ne sont pas les mêmes car le marché du travail étant déficitaire en main-d'œuvre, ces derniers y sont rapidement intégrés.

Le premier facteur à l'origine de la création des IUT est la poussée scolaire démographique. Le second facteur est économique.

1. S'agissant de baccalauréats généraux, puis que le baccalauréat technologique n'existait pas.
2. JO n° 68, vendredi 15 juin 1956, p. 2600, AN, 1^{re} séance du 14 juin 1956.
3. JO du 1^{er} décembre 1965, loi n° 65-1001 du 30 novembre 1965, portant approbation du plan de développement économique et social, p. 104.
4. Pierre Aigrain, préface du livre de M.-Y. Bernard, *Les IUT*, Dunod, 1970, p. VI.



© J-Elle/Wikimedia Commons

L'IUT Robert-Schuman, à Strasbourg, a ouvert en 1967, dès la création des IUT.

LE FACTEUR ÉCONOMIQUE

Le second facteur à l'origine de la création des IUT est économique. De fait, les besoins en techniciens supérieurs ne sont pas satisfaits. L'objectif est donc d'absorber la poussée démographique en détournant une partie importante des bacheliers des facultés vers une nouvelle structure mais aussi de combler le vide universitaire dans les domaines industriel et tertiaire. Pour répondre aux besoins de l'économie en techniciens supérieurs (niveau III), la nouvelle filière devra être courte et à finalité professionnelle. Cet objectif suppose l'invention de nouvelles formes d'enseignement pour permettre la réussite du plus grand nombre.

Le 6^e plan (1971-1975) retient l'objectif de 40 000 étudiants par an en formation dans les IUT (hors secteurs de l'éducation et de la santé).

L'ÉLABORATION DU PROJET IUT

En décembre 1963, Christian Fouchet crée la « commission des 18 », chargée d'analyser les causes de l'inadaptation des facultés aux besoins autres que ceux de la médecine, de la pharmacie, du droit et de l'enseignement secondaire pour les sciences et lettres. Cette commission propose un cahier des charges pour un nouveau diplôme (moins spécialisé que les sections de TS) de 1 800 heures en deux ans à la fois théorique et pratique permettant une insertion rapide (l'aspect pratique) sur le marché du travail, tout en facilitant une éventuelle poursuite d'études (l'aspect théorique). Cette formation, à l'origine, doit être portée par des instituts de formation technique supérieurs (IFTS). Une commission, créée en décembre 1964, rend son rapport en juin 1965. Elle propose d'expérimenter (en octobre 1965) sa proposition pour estimer sa faisabilité

en utilisant le décret du 31 juillet 1920 relatif à la constitution des universités, qui prévoit des « instituts d'université ». Les termes « instituts universitaires de technologie » (IUT) remplacent les IFTS. Le terme « technologie » fait plus savant (comme le fameux MIT, Massachusetts Institute of Technology, aux États-Unis) et moins vieillot que celui de « technique », et l'appellation « universitaire » répond aux aspirations des jeunes d'intégrer l'université, un nouvel espace de liberté et d'autonomie. En 1966, le décret du 7 janvier officialise la création des IUT.

LES MOYENS

L'État – c'est important – s'est donné au démarrage les moyens de réussir ce nouveau projet. Les crédits pour les IUT sont votés : 39,17 millions de francs en 1966, 158,44 en 1967 et 281,76 en 1968. Sont créés 976 postes d'enseignants-chercheurs et 627 postes d'enseignants du second degré et du technique.

LE BILAN

Les IUT ont permis, en partie seulement, de répondre à la poussée démographique. Ils ont comblé le vide universitaire à bac + 2 dans les secteurs industriel et tertiaire. Ils ont rempli un objectif qui ne leur était pas fixé à l'origine, celui d'élargir socialement le recrutement des étudiants. Aujourd'hui, le standard 3-5-8 les questionne.

UN AVENIR INCERTAIN

Depuis le processus de Bologne et les différentes « réformes » du service public universitaire, l'avenir des IUT, comme celui des universités auxquelles ils appartiennent, est incertain. Il y a donc urgence ! ■

Les IUT ont rempli un objectif qui ne leur était pas fixé à l'origine, celui d'élargir socialement le recrutement des étudiants.

La réussite à l'IUT

En 2016, les premiers instituts universitaires de technologie fêtaient leurs 50 ans et tous les acteurs se réjouissaient de leur réussite. Mais de quelle réussite parle-t-on ? À quoi tient-elle ?

Par **CAROLINE MAURIAT**, IUT d'Aix-Marseille,
NICOLAS GREGORI, IUT Nancy-Charlemagne

Tout d'abord, le DUT, diplôme de niveau bac + 2, est reconnu dans les grilles salariales par toutes les branches professionnelles, ce qui n'est actuellement pas le cas pour les diplômes de bac + 3. Cette reconnaissance assure une insertion professionnelle des étudiants, qu'ils poursuivent ou non leurs études. Cette assurance de ne pas sortir « sans rien » de l'université, reproche souvent formulé à l'encontre des licences généralistes, fait en partie le succès de ce diplôme auprès des jeunes et de leur famille. Mais pas seulement. Le DUT est également un véritable ascenseur social, par le nombre de boursiers accueillis, mais aussi parce qu'il permet à tous les bacheliers (dans une moindre mesure les bacheliers professionnels) d'accéder à l'enseignement supérieur et à la réussite dans les poursuites d'études. Ainsi, sa double finalité (insertion professionnelle/poursuite d'études) est réelle et se révèle très attractive pour les étudiants, quel que soit leur baccalauréat d'origine. Plus particulièrement, il offre une véritable possibilité de débouché aux bacheliers technologiques. Son succès réside ainsi dans sa capacité à permettre la réussite universitaire, sociale et professionnelle de tous les étudiants accueillis.

Le succès du DUT réside dans sa capacité à permettre la réussite universitaire, sociale et professionnelle de tous les étudiants accueillis.

DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES PUBLICS

Certains diront que cette réussite est normale puisque les IUT sélectionnent leurs étudiants. Est-ce si simple ? Certes, les conditions d'accueil sont restreintes. Pourtant, dans bien des départements et dans plusieurs filières, la réalité de cette « sélection » serait à interroger. Par ailleurs, le nombre de places est fixé par des textes réglementaires et les IUT sont demandeurs d'une augmentation des places disponibles. Donc d'une pression moindre de la part des candidats. S'ils le font, c'est que les conditions de la réussite sont ailleurs que dans la sélection. Elles résident dans l'encadrement et dans la capacité des IUT de mettre en place des dispositifs pédagogiques adaptés à la diversité des publics qu'ils accueillent. Parmi ces dispositifs, on peut noter le nombre limité d'étudiants en groupes de travaux dirigés et

de travaux pratiques, ce qui permet de travailler davantage par la pratique et d'être ainsi plus en proximité avec eux. Autre facteur de réussite, l'enseignement est encadré par une équipe pédagogique mixte (enseignant-chercheur, enseignant, PAST, intervenants vacataires du monde professionnel concerné). Le nombre d'heures est lui aussi déterminant. Avec 1 800 heures d'enseignements en présentiel dans les spécialités du secteur secondaire et 1 620 heures dans les spécialités du tertiaire, il devient possible de varier les types d'interventions, de développer des enseignements généraux et spécialisés, de développer des projets et, finalement, de permettre aux étudiants les plus fragiles d'obtenir de bons résultats en leur donnant la possibilité de poursuivre après le DUT.

L'ENCADREMENT, UNE DES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Une des clés de la réussite en IUT tient donc dans cet encadrement, qui est très souvent un choix des étudiants qui ne se sentent pas aptes à travailler sans contrainte forte. L'assiduité obligatoire à tous les enseignements, le contrôle continu, la proximité de l'équipe pédagogique, le travail en petits groupes, autant de dispositions qui rassurent les jeunes, notamment ceux qui sont moins sûrs d'eux et de leur capacité à réussir des études supérieures. Le DUT permet la stratégie des petits pas, donne confiance petit à petit. Le maintien des moyens humains et financiers est donc absolument nécessaire pour que les IUT continuent à assurer cette réussite. Cela passe par la conservation d'un volume suffisant d'heures d'enseignements en présentiel pour assurer la qualité du diplôme et sa double finalité.

À ce titre, les volumes horaires annoncés de 2 000 heures pour les spécialités secondaires et de 1 800 heures pour les spécialités tertiaires pour le nouveau diplôme en trois ans consti-



tuent une remise en cause de l'essence même du DUT. En effet, le passage à trois années, s'il est souhaitable, se ferait dans des conditions qui constitueraient une régression par rapport aux volumes cumulés actuels du DUT et des licences professionnelles, largement portées par les IUT. Il se ferait essentiellement par l'augmentation de projets tutorés (600 heures sur trois ans contre 300 heures actuellement en DUT et généralement 150 heures en licence professionnelle). Cette façon de réduire la voilure



LES IUT, COMPOSANTES DES UNIVERSITÉS

S'il est indéniable que les IUT permettent à nombre de jeunes de réussir dans le supérieur, il convient cependant de ne pas masquer les points plus obscurs. Ainsi, le droit de veto des directeurs dans le recrutement des personnels a pu faire glisser quelques-uns d'entre eux vers des dérives autoritaires. Le SNESUP-FSU a eu à intervenir ici ou là pour défendre un collègue enseignant-chercheur qui s'est vu opposer un tel veto.

Une spécificité des DUT : leur organisation en réseau national à travers les départements organisés en assemblée pour chacune des spécialités, l'ADIUT, la CCN-IUT et les CPN.

dans le nouveau diplôme des IUT obéira la possibilité d'encadrement des étudiants les moins aptes à un travail en autonomie et laisse croire qu'on apprend mieux en entreprise à travers des projets et des stages qu'à l'université...

ORGANISATION EN RÉSEAU NATIONAL

Pour finir, une spécificité des DUT est que leur organisation en réseau national à travers les départements organisés en assemblée pour chacune des spécialités, l'Assemblée des directeurs d'IUT, la commission consultative nationale des IUT et les commissions pédagogiques nationales, confère au diplôme un cadre commun où que ces formations soient dispensées. Tout n'est pas idéal, certes. Les contraintes locales, tant sur les personnels que sur l'environnement socio-économique, nécessitent des adaptations. Mais l'essentiel est cependant là : le DUT est un diplôme dont la force réside dans ce cadrage national, dans le fait que le programme de chacune des spécialités est défini en concertation avec des acteurs du monde socio-économique. Tout en conservant une dimension universitaire prépondérante.

Sur cette même question des conditions de travail, le maillage territorial, qui est une des caractéristiques des IUT, peut avoir pour effet d'éloigner les collègues enseignants-chercheurs de leurs labos. Le fonctionnement et la structure même des IUT, leur relative autonomie – plus ou moins forte selon les cas –, l'encadrement proche des étudiants, tout cela contribue à faire parfois « oublier » aux collègues et aux étudiants que les IUT sont des composantes des universités. Combien de fois entend-on opposer l'IUT à l'université, aussi bien par ceux qui y sont que par ceux qui commentent ce qu'il s'y passe ? La « sélection » des étudiants, dont nous parlions plus haut, laisse aussi le champ libre aux fantasmes de l'élitisme par les acteurs mêmes des IUT, amenant les collègues comme les étudiants à penser le DUT comme une sorte de prépa pour des écoles d'ingénieurs, de commerce, etc. Le tableau n'est donc pas idéal. La réussite des IUT, dans la transformation de leurs formations qui point, tiendra certainement dans leur capacité à maintenir un lien fort avec les autres composantes universitaires et à accroître encore leur vocation à accueillir des publics divers. ■

Le maintien des moyens humains et financiers est absolument nécessaire pour que les IUT continuent à assurer cette réussite.

IUTenligne, un travail en réseau pour le réseau des IUT

Mis en place en 2001 grâce à une longue tradition de travail en réseau dans les IUT, le site IUTenligne (IEL), qui connaît un large succès, répond au besoin de mutualisation des ressources pédagogiques numériques et permet de faciliter la réussite de tous les étudiants.

Par **JEAN-LUC BACH**, ancien enseignant à l'IUT de Toulouse et chef de projet à IUTenligne

Lancé en 2001, IUTenligne (IEL) est au service des IUT et propose une médiathèque de plus de 1 500 ressources pédagogiques numériques couvrant une grande partie des programmes nationaux des diplômes universitaires de technologie (DUT). Produites par des enseignants des IUT, les ressources sont mises à disposition en accès libre et gratuit. Elles permettent aux enseignants, d'IUT ou d'autres formations, de déployer différentes formes de pédagogie au service de l'étudiant.

Ces ressources sont proposées sous des formes très diverses et pour certaines sont facilement réutilisables sous forme de capsules. Les quiz Moodle aident l'apprenant à se positionner rapidement et à développer son autonomie. Les simulateurs, jeux sérieux, études de cas, etc. proposés vont le projeter rapidement dans un contexte professionnel et le familiariser avec son futur environnement de travail.

« RÉUSSIR SON ENTRÉE EN IUT »

Mise en place en 2017 pour améliorer la réussite notamment des bacheliers technologiques, l'application « Réussir son entrée en IUT » s'appuie sur des quiz formatifs et scénarisés pour aider à renforcer les prérequis scientifiques incontournables, dans les secteurs industriels comme des services. Cette application peut être utilisée tant en présentiel qu'en travail personnel, bien sûr en complément d'autres méthodes d'apprentissage. Ce projet est une bonne illustration du travail en réseau d'IUTenligne. Ce sont d'abord plus de 50 auteurs, en équipes mixtes (lycée, IUT) et répartis sur le territoire, qui ont collaboré à distance et confronté leurs approches pour créer plus de 2 500 questions et 250 quiz. Produits par des enseignants qui connaissent bien le terrain, ces quiz rencontrent un écho très favorable auprès des collègues confrontés aux mêmes difficultés que leurs étudiants.

À cette rentrée, alors que le projet est encore au stade expérimental, ce sont près de 200 départements d'IUT qui se sont inscrits pour consolider les bases de plusieurs milliers de nouveaux entrants. Des lycées utilisent aussi ces quiz pour préparer l'entrée en IUT et plus généralement dans le supérieur.

COLLABORATIONS INTENSES À L'ÉCHELLE DE TOUT LE RÉSEAU

En parallèle, IEL mène un projet analogue de création de quiz en langues avec une autre université numérique thématique (l'Université ouverte des humanités). Du côté des IUT, le projet est porté par l'Association des professeurs de langues en IUT (APLIUT) mettant encore en avant la volonté de mutualisation et de travail collectif en réseau, ici avec un public potentiel étendu largement au-delà des IUT.

La longue tradition de travail en réseau dans les IUT (Assemblées des directeurs d'IUT, des chefs de département, colloques pédagogiques nationaux, associations disciplinaires...) a été à l'origine de la création d'IEL pour mutualiser les ressources pédagogiques numériques et faciliter la réussite de tous les étudiants, quelle que soit leur origine.

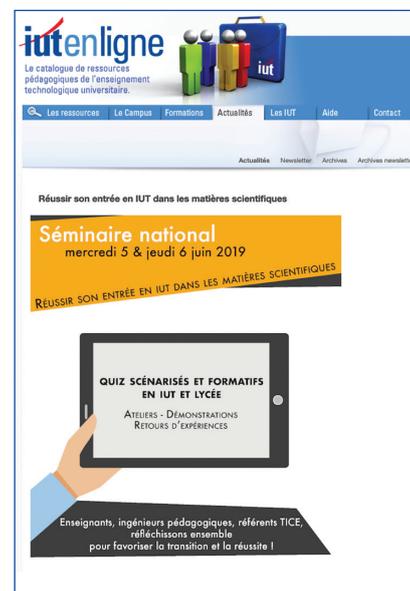
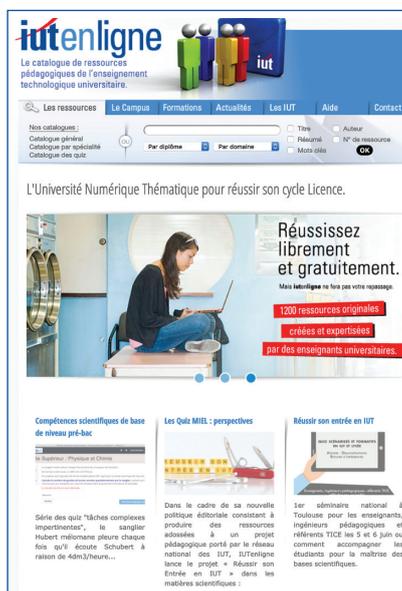
Les projets actuels répondent bien à ces objectifs en dynamisant des collaborations intenses à l'échelle de tout le réseau, mais aussi avec les lycées, ce qui peut faciliter les échanges et donc une meilleure transition des lycéens vers le supérieur. ■

Site : www.iutenligne.net

Contact : equipe-iel@iut.fr

Des lycées utilisent aussi les quiz pour préparer l'entrée en IUT et plus généralement dans le supérieur.

L'application « Réussir son entrée en IUT », qui existe depuis 2017.



Le site IUTenligne, lancé en 2001.

Construction des formations en blocs de compétences : amélioration de l'apprentissage des étudiants ou vente à la découpe ?

Si la déclinaison des formations en termes de compétences n'est pas une nouveauté, ce qui l'est, en revanche, c'est l'approche par blocs de compétences présentée comme la solution pour améliorer la réussite des étudiants. Qu'en est-il réellement ?

Par **CAROLINE MAURIAT**,
IUT d'Aix-Marseille

Décliner les formations en termes de compétences n'est pas nouveau et toutes les formations inscrites au RNCP¹ ont déjà cette obligation, en particulier celles ouvertes en alternance, que ce soit en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

La « nouveauté » est que certains présentent l'approche par compétences et la construction des formations par blocs de compétences comme étant la solution pour améliorer la réussite des étudiants, à savoir augmenter le taux de passage entre la première et la deuxième année. Dans leur discours, ils confondent une pratique pédagogique (l'approche par compétences), qui doit rester propre à chaque enseignant, et la construction de la formation (blocs de compétences). Ce n'est pas innocent, car les blocs de compétences sont pour eux indissociables d'une approche par compétences. Ainsi penser une formation en blocs de compétences oblige à repenser toutes les modalités d'enseignement, les enseignants n'étant plus des transmetteurs de connaissances mais des facilitateurs d'apprentissage. L'organisation classique des enseignements en présentiel déclinée sous forme de cours, travaux dirigés, travaux pratiques est donc remise en question, ainsi que les volumes horaires.

DES RÉSULTATS PLUS QUE MITIGÉS

Cette approche par compétences a déjà été testée depuis de nombreuses décennies au Québec, et dans des pays francophones comme la Belgique et la Suisse avec des résultats plus que mitigés et des preuves de leur dangerosité, notamment par la perte des savoirs dont elle s'accompagne². De plus, la construction des formations en blocs de compétences induit un changement de paradigme en passant d'une logique de diplomation à une logique de certification. Ainsi pour valider sa formation (et non un diplôme), un étudiant devrait avoir validé un certain nombre de compétences (par exemple trois sur cinq) et satisfait certains critères (notes ?). Se trouveraient ainsi sur le marché du travail des étudiants diplômés avec toutes ou partie des compétences et des non-diplômés également avec toutes ou partie des compétences. Chacun étudiant sortirait alors de la formation avec ce qu'il peut, mais en restant à l'IUT le moins longtemps possible car maintenir un étudiant à l'université coûte cher.



La construction des formations par blocs de compétences, la panacée en matière de réussite ?

VENDRE DES CERTIFICATIONS À DES SALARIÉS

Un autre de leurs arguments est qu'il manquerait de cadres intermédiaires (en réalité ce type d'emploi n'existe plus) et que les étudiants qui entrent à l'IUT ne sont pas assez nombreux à s'insérer directement après l'obtention du DUT. Un moyen de les dissuader, voire de les empêcher de poursuivre en école ou en licence, est qu'ils quittent la formation avec des compétences mais sans diplôme, ce que réaliserait parfaitement une formation construite en blocs de compétences telle que décrite précédemment.

Un autre avantage des blocs de compétences est qu'ils permettent de vendre des certifications à des salariés qui souhaiteraient augmenter leurs compétences par la formation tout au long de la vie, en payant, grâce à leur CPF³, des formations de quelques heures. Les entreprises n'auraient alors plus à leur charge les frais de formation de leurs salariés qui, de plus, s'absenteraient moins longtemps de l'entreprise pour suivre leur formation. Enfin, les IUT et les autres composantes des universités trouveraient là un moyen d'augmenter leurs ressources propres en vendant ces blocs de compétences.

Ainsi, si on ne voit pas en quoi les blocs de compétences améliorent l'acquisition de savoirs par les étudiants, on voit très bien comment ils participent à la construction du marché de la formation et à l'individualisation des parcours, creusant toujours plus les inégalités. ■

Les blocs de compétences participent à la construction du marché de la formation et à l'individualisation des parcours, creusant toujours plus les inégalités.

1. Répertoire national des certifications professionnelles.
2. Voir par exemple l'article de Nico Hirtt, « L'approche par compétences : une mystification pédagogique », *L'École démocratique*, n° 39, septembre 2009 : www.skolo.org/CM/wp-content/uploads/2017/01/Approche-par-compétences-mystification-pedagogique.pdf.
3. Compte personnel de formation.

Les IUT et l'ancrage territorial : oui mais pas au détriment des personnels

Si l'implantation de départements d'IUT dans des villes non universitaires avait pour but de réduire les inégalités spatiales et de contribuer à dynamiser certains territoires, elle s'accompagne aussi de problématiques telles que l'éloignement des laboratoires de recherche et des lieux de prises de décision, et induit de fait une multiplication des déplacements qui restent souvent à leur charge des personnels.

Par **ANGELA BARTHES**, IUT d'Aix-Marseille, département génie biologique, site de Digne-les-Bains, et **CAROLINE MAURIAT**, IUT d'Aix-Marseille, département génie électrique et informatique industrielle, site de Marseille

L'implantation de départements d'IUT dans des villes non universitaires avait comme objectif de créer un ancrage territorial avec un rééquilibrage en termes d'aménagement des territoires et de réduction des inégalités spatiales. Ces départements dits « délocalisés » permettent aussi à des populations fragiles et/ou rurales de pouvoir accéder à une partie de l'enseignement supérieur. Cependant, ils s'accompagnent de nombreuses problématiques : éloignement des laboratoires de recherche et des lieux de prises de décision, multiplication des déplacements. Notons que les IUT ne sont pas les seules composantes de l'université concernées : les INSPÉ sont souvent sur des sites éloignés des grands centres universitaires et certaines facultés ont développé des antennes pour apporter de la proximité. Pour illustrer cette problématique des sites délocalisés, nous prendrons l'exemple de l'université d'Aix-Marseille, qui a été créée par la fusion de trois universités et de trois IUT.

ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE

La création de cette immense université a posé d'entrée la problématique commune à tous les regroupements actuels : l'éloignement géographique des différents sites d'enseignement et de recherche. Ainsi l'université d'Aix-Marseille s'étend, sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur 54 sites différents dont 11 se situent hors de la métropole d'Aix-Marseille, parfois avec des distances supérieures à 200 kilomètres.

Par ailleurs, depuis la fusion des trois universités et des trois IUT en 2012, on assiste à une forte centralisation des réunions et des espaces de décision. Cela a plusieurs conséquences. La première est que les directions centralisées à Aix ou à Marseille se déplaçant peu sur les territoires délocalisés, les collectivités territoriales n'ont plus réellement d'interlocuteurs sur place, et les conventions de partenariats territoires-établissements n'aboutissent plus que très rarement.

L'ancrage territorial a ainsi perdu une partie de ses objectifs, ces établissements délocalisés ne jouant plus le rôle de développement local qu'ils jouaient à un moment donné.

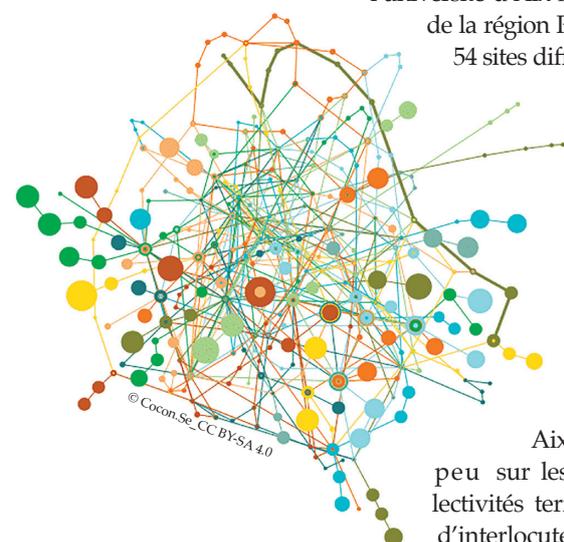
Enfin, plusieurs sites délocalisés se trouvent souvent dans une même ville, mais ne peuvent que très rarement trouver des cohérences entre eux, chacun étant géré par des directions éloignées. Cela conduit à des situations localement parfois très ubuesques et il n'est pas rare que soient reçues des directives complètement décalées des réalités du terrain.

LES DÉPLACEMENTS À LA CHARGE DES PERSONNELS

Concernant les personnels, les laboratoires de recherche se trouvant tous sur Aix ou Marseille, le maintien de l'activité de recherche est difficile pour les enseignants-chercheurs affectés sur ces sites. D'autant qu'en huit ans de fonctionnement, l'université a toujours refusé de prendre en charge la question des déplacements de ces personnels, renvoyant la responsabilité au niveau des composantes qui ont ou n'ont pas les moyens ou la volonté de défrayer les collègues. Les déplacements mais parfois aussi les frais d'hébergement restent ainsi souvent à leur charge. Des collègues passent même discrètement la nuit dans leur labo de recherche ou dans leur voiture pour minimiser les frais... Le fait de ne pas pouvoir développer une activité de recherche suffisante se répercute inévitablement sur les carrières de ces collègues, ces éléments étant rarement pris en compte dans les dossiers d'évaluation, que ce soit localement ou au CNU. À côté de ces éléments, les accès aux actions sociales de l'université, à la formation continue, à la médecine de prévention, etc. sont également plus difficiles car nécessitent toujours, ou presque, le déplacement des personnels vers ces services centralisés.

Ainsi, si l'implantation de sites universitaires tels que des départements d'IUT peut participer au maillage territorial, contribuer à dynamiser certains territoires et permettre l'accès à des études supérieures pour des populations éloignées des villes universitaires, cela ne doit pas continuer à se faire au détriment des conditions de travail des personnels qui y sont affectés. Il est urgent que les universités s'emparent de ces problématiques, particulièrement dans l'évolution qu'elles connaissent actuellement à travers les divers regroupements. ■

Des collègues passent même discrètement la nuit dans leur labo de recherche ou dans leur voiture pour minimiser les frais...



Mieux connaître le DUT pour mieux le défendre

Malgré la reconnaissance des IUT comme modèle de formation, leur avenir est au centre des débats, alors même que ces établissements ont prouvé leur efficacité, tant du point de vue de la solidité des enseignements qui y sont dispensés que de leur répartition territoriale répondant à un besoin de proximité.

Par **GILLES LASCHON**, directeur de l'IUT d'Orsay,
NICOLAS GREGORI, IUT Nancy-Charlemagne

A lors que le DUT est cité en modèle par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son dernier « Regard sur l'éducation »¹, la question du devenir du DUT n'en finit plus d'être au centre des débats dans les IUT, et plus généralement dans les universités. Doit-il évoluer vers un diplôme en trois ans ? Dans quelles conditions ? Avec quelles perspectives et quelle place dans le paysage universitaire ? La question n'est pas simple, y compris au sein du SNE-SUP-FSU, même si notre syndicat a assez rapidement et clairement plaidé en faveur d'une licence universitaire de technologie (LUT), avec une double finalité d'insertion professionnelle et de poursuites d'études. Il est important de redire ici ce qui fait la singularité et la force du DUT et des IUT et pourquoi le SNE-SUP-FSU défend leur place au sein de l'université.

DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ESR

Un premier constat que l'on doit faire est que les IUT sont largement répartis sur le territoire national et qu'ils répondent, en ce sens, à un besoin de proximité et donc de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur public et universitaire. En 2018-2019, ce sont presque 120 000 étudiants qui étaient inscrits dans l'une des vingt-quatre spécialités de DUT², soit une progression de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Si les bacheliers généraux forment la plus grande partie des effectifs (64 %), l'accueil des bacheliers technologiques est assez important puisqu'il représente environ le tiers des effectifs. Les IUT, à travers le maillage territorial et l'accueil de bacheliers d'origines diverses, remplit donc pleinement sa fonction de démocratisation de l'enseignement supérieur public.

S'ils sont efficaces, c'est notamment parce que le diplôme spécifique qu'ils délivrent, le DUT, est particulièrement encadré. Ainsi, l'arrêté du 3 août 2005 spécifie des points aussi divers que les conditions dans lesquelles les capacités d'accueil sont déterminées, la composition et le fonctionnement des jurys d'admissions et de diplômes, mais aussi le nombre d'heures des formations (1 800 pour les spécialités du secteur secondaire, 1 620 pour celles du tertiaire), les répartitions en CM, TD et TP, la durée des stages, ou encore l'assiduité obligatoire et des règles spécifiques d'obtention du diplôme et de redoublement.

ASSURER L'HOMOGÉNÉITÉ DES FORMATIONS

Tout cela est complété, et c'est un point très important, par des programmes pédagogiques nationaux (PPN)



© Shutterstock

régulièrement révisés par des instances nationales, les commissions pédagogiques nationales (CPN), assistées par la réunion des chefs de département de chacune des spécialités. Une commission consultative nationale des IUT (CCN-IUT) est également formée, dont la fonction est de porter des avis et de faire des recommandations aux IUT dans leur fonctionnement. En tant qu'organisation syndicale, le SNESUP siège dans cette instance. Le tout (CCN, CPN, Assemblée des chefs de département) forme un ensemble dont la fonction est à la fois d'assurer l'homogénéité des formations, où qu'elles soient dispensées sur le territoire, et l'adaptation aux situations locales, qu'elles relèvent de contraintes universitaires ou de l'environnement socioprofessionnel.

Voici les points qu'il importe de défendre, dans la poursuite des discussions sur l'évolution de l'actuel DUT vers un diplôme en trois années.

- Une formation accessible au plus grand nombre et féconde grâce à la diversité de ses publics, ce qui implique une indépendance vis-à-vis de la politique de pure gestion des flux du ministère.
- Une formation qui permet à la fois une insertion professionnelle dans le secteur visé, par la voie d'un enseignement technologique, et des poursuites d'études, y compris vers les écoles, masters et doctorats.
- Des programmes pédagogiques cadrés donnant des garanties contre la baisse du nombre d'heures d'enseignement.
- Des moyens financiers suffisants, que les contrats d'objectifs et de moyens, dont les IUT sont censés être dotés, devaient garantir. ■

Quelles perspectives
et quelle place dans
le paysage universitaire ?

*Si les IUT sont
efficaces, c'est
notamment parce
que le diplôme
spécifique
qu'ils délivrent,
le DUT, est
particulièrement
encadré.*

1. www.oecd.org/fr/education/l-enseignement-superieur-doit-intensifier-ses-efforts-pour-preparer-les-etudiants-au-monde-de-demain.htm.
2. Note Flash du SIES de juin 2019.